

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

N° CCAS_2020DL048

Date de convocation : 4 décembre 2020

Affichage du compte-rendu : 17 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : PERSONNEL - Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt , le dix décembre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Recrutement

Afin de disposer de l'ensemble des ressources humaines au sein du relai d'assistants maternels, il convient de modifier le tableau des emplois comme ci-après mentionné :

Service	Création
RAM	1 poste au sein du cadre d'emploi des Éducateurs de Jeunes Enfants à temps complet (IB 404-736)

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** la création de poste telle que décrite ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/01/2021

Reçu en préfecture le 15/01/2021

Publié le



ID : 069-266910413-20201210-CCAS_2020DL048-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,